

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 AVRIL 2018

Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5

Absences :

Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

1094-2018

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

1095-2018

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption des procès-verbaux des séances:

4.1.1. Séance régulière du 19 mars 2018

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt bordereau de correspondance

NO.	DE	A	DESCRIPTION
2018-0010	MTQ	Réjean Gouin	Demande subvention Phase II piste cyclable asphaltée - Refusée
2018-0011	Entreprises Normand	Conseil municipal	Déneigement 2018
2018-0012	MFFP	Catherine Haulard	Octroi c.a. - Embâcle rivière Matawin
2018-0013	Denis Messier	Conseil municipal	Déneigement 2018
2018-0014	MTQ	Route 131 - Déneigement	Réponse
2018-0015	Annie Lefebvre	Conseil municipal	Rue Beauséjour - Demandes et constatations lors du dégel (manque d'égouts pluviaux et piste cyclable asphaltée cause nouveaux problèmes)

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

1096-2018

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	97,900.94\$
5.1.2. Salaires	83,567.51\$
5.1.3. Paiement automatiques	181,136.58\$
5.1.4. Comptes à payer	<u>117,849.01\$</u>
	480,454.04\$

Représenté par les chèques #16799 à #16917.

Adopté à l'unanimité

5.2. États financiers 2017 - Dépôt

1097-2018

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

DÉPÔT et présentation des États financiers 2017 de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Loisirs St-Michel Inc – Subvention 2018

1098-2018

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'approuver les versements du montant de subvention budgété en 3 versements (1 mars, 1 juin et 1 septembre 2018) ;
- D'appliquer la dépense au g/l 02-702-91-950 ;
- De demander le dépôt des prévisions budgétaires 2018 avant le deuxième versement (1 juin 2018).

Adopté à l'unanimité

5.4. CLCC – Subvention 2018

1099-2018

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'approuver les versements du montant de subvention budgété de 10,000\$;
- D'appliquer la dépense au g/l 02-702-92-950 ;
- De demander le dépôt des prévisions budgétaires 2018 avant le versement.

Adopté à l'unanimité

5.5. Soutien financier

1100-2018

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'approuver les paiements reliés aux demandes de soutien financier suivants et d'appliquer les dépenses aux comptes g/l prévus à cet effet :

- Chambre de commerce – Tournoi de pêche 2018 1,000\$
- Centraide (Gala Préfet) 2 x 130\$
- JEHM – 5,000\$ (moins coûts cellulaires)
- Ass. Pompiers – 500\$ souper bénéfice (2 billets gratuits)

Adopté à l'unanimité.

5.6. Dunton Rainville – Mandat collection taxes

1101-2018

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de mandater la firme Dunton, Rainville pour la collection des taxes impayées sur les propriétés ayant des bâtiments et appliquer la dépense aux comptes g/l prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

5.7. Achat tablettes iPad (REPORTÉ)

1102-2018

Proposé par :

Appuyé par :

Il est résolu d'autoriser l'achat de 8 tablettes iPad 12.9'' le tout tel que décrit à l'annexe en pièce-jointe pour un montant maximal de 10,500\$ plus taxes. Le conseil autorise une appropriation du Fond de roulement à être remboursée sur 1 an (2019).

Adopté à l'unanimité.

5.8. Tarification divers services municipaux

1103-2018

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'adopter la liste de tarifs en pièce-jointe pour les divers services rendus par la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

5.9. Règlement d'emprunt 619-2017 – Approbation travaux ponceaux

1104-2018

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver les travaux, tels que décrit à l'annexe en pièce-jointe, pour changer les 2 ponceaux sur le chemin du lac Taureau et appliquer la dépense estimée de 65,000\$ plus taxes au règlement d'emprunt 619-2017.

Adopté à l'unanimité

6. Direction et Ressources humaines

6.1. SCFP - Lettre entente 2018-01

1105-2018

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

D'approuver la lettre d'entente 2018-01 entre le SCFP et la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et d'autoriser le maire et la direction générale à signer la dite entente.

Adopté à l'unanimité.

6.2. SCFP - Lettre entente 2018-02

1106-2018

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

D'approuver la lettre d'entente 2018-02 entre le SCFP et la municipalité de Saint-Michel-des-Saints afin d'abroger l'article 10.01 a) et d'amender l'article 10.01 b) par le texte suivant :

Formations

La personne salariée reçoit son salaire régulier durant le temps de déplacement entre l'Hôtel de ville et le lieu de la formation ainsi que pour la durée de la formation. Elle se voit également rembourser tous les frais d'inscription, le matériel obligatoire ainsi que les frais de transport, d'hébergement et de repas selon les règlements en vigueur à la Municipalité.

D'autoriser le maire et la direction générale à signer la dite entente.

Adopté à l'unanimité.

7. Urbanisme & développement économique

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Matricule 7172-40-7055 - Demande de dérogation mineure

1107-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 591, rue des Aulnaies, a déposé une demande de dérogation mineure concernant une habitation agrandie à 8.61 mètres (28.25 pieds) de la limite de propriété avant (rue Roch) au lieu de 10 mètres (32.80 pieds) ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992. De plus, la demande concerne un bâtiment accessoire ayant une superficie supérieure à celle de l'habitation (946.32 p² au lieu de 572.35 p²), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT le demandeur a reçu un permis d'agrandissement pour une salle de séjour et un permis de construction de bâtiment accessoire cependant, la salle de séjour a été aménagée et est utilisée en garage, contrairement au permis émis ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation fait donc en sorte que le bâtiment accessoire ne respecte pas la réglementation car il possède une superficie de ± 947 p² alors que l'habitation possède une superficie de ± 572 p² ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement devait se trouver à 10 mètres de la limite de propriété avant (chemin Roch) mais puisque l'habitation est légèrement en angle et que l'agrandissement concorde avec le prolongement du mur de l'habitation, le bâtiment s'est donc rapproché de la limite de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE les permis émis étaient détaillés, que la situation était claire et que le demandeur n'a pas respecté les permis ;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'implantation d'un arpenteur géomètre n'est pas obligatoire, et n'a pas été demandé ;

CONSIDÉRANT QUE la différence est mineure entre la distance du bâtiment agrandi et le chemin public (8.61 mètres) concerné par rapport à la norme de 10 mètres exigées ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment à 8.61 mètres de la limite de propriété au lieu de 10 mètres, mais refuse le fait que l'agrandissement serve à des fins de bâtiments accessoires sur une superficie de 946.32 p² au lieu de 572.35 p².

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 18 CCU 2018 pour l'agrandissement du bâtiment à 8.61 mètres de la limite de propriété au lieu de 10 mètres et refuse le fait que l'agrandissement serve à des fins de bâtiments accessoires sur une superficie de 946.32 p² au lieu de 572.35 p² conformément aux règlements.

Adopté à l'unanimité.

M. François Dubeau se retire du vote.

Adopté à la majorité.

7.3. Matricule 7782-05-3565 - Demande de dérogation mineure

1108-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2051, ch. de la Pointe-Fine Ouest, a déposé une demande de dérogation mineure concernant une habitation agrandie en 2004 à 4.83 mètres (15.85 pieds) de la limite de propriété latérale au lieu de 5 mètres (16.4 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.11.6 du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a acquis la propriété sachant que 2 non conformités étaient présentes. Le nouveau certificat de localisation a démontré qu'un bâtiment accessoire était trop près de la limite de propriété avant (chemin public) par rapport à l'habitation, et que l'habitation était située trop près de la limite de propriété latérale. Ce deuxième point avait déjà été traité en dérogation mineure en 2005 et refusé (résolution 303-2005);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a régularisé la non-conformité du bâtiment accessoire en le déplaçant;

CONSIDÉRANT QUE la distance de l'habitation par rapport à la limite de propriété voisine est minime (17 centimètres) ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain voisin concerné par la non-conformité est actuellement un terrain vacant appartenant au Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande d'amendement.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau
Il est résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 19 CCU 2018

Adopté à l'unanimité.

7.4. Matricule 7782-05-3565 - PIIA

1109-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2051, ch. de la Pointe-Fine a déposé une demande de permis d'agrandissement conforme à la réglementation PIIA dans la zone Va-4;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de permis.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'autoriser la demande de permis 20 CCU 2018.

Adopté à l'unanimité.

8. Avis de motion

8.1. Avis de motion - Règlement 628-2018 (Mini maisons)

1110-2018

François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 628-2018 et donne également avis de la présentation du projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion est par les présentes données par François Dubeau qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement, relatif aux mini maisons.

9. Adoption des règlements

9.1. Règlement 628-2018 (Mini maisons)

1111-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Adoption du 1^{er} projet de règlement 628-2018.

Adopté à l'unanimité

9.2. Règlement 627-2018 (Roulottes de chantiers)

1112-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Adoption du 2^{ième} projet de règlement 627-2018.

Adopté à l'unanimité

9.3. Règlement 622-2018 (Logements complémentaires)

1113-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Gilles Sénécal
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 622-2018 (Logements comp).

Adopté à l'unanimité

9.4. Règlement 617-2017 - Écuries domestiques

1114-2018

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : François Dubeau
Il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'émission de permis conformément au règlement 617-2017 (Écuries domestiques – Ra-9).

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs

10.1. Camp de jour – Tarification 2018

1115-2018

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal
Il est résolu :

Il est résolu d'accepter la grille de tarification suivante pour le Camp de jour 2018 :

TARIF CAMP DE JOUR 2018				
camp de jour - 8h30 à 16h00	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	non-résident
8 semaines de camp (complet)	125 \$	100 \$	75 \$	220 \$
À la semaine	50 \$	40 \$	35 \$	90 \$
service de garde - 8h à 8h30 et 16h à 17h30	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	non-résident
8 semaines de camp (40 jours)	50 \$	30 \$	25 \$	75 \$
À la semaine (5 jours)	15 \$	10 \$	5 \$	25 \$
À la journée	5 \$	5 \$	5 \$	15 \$

HORAIRE EMPLOYÉS CAMP DE JOUR 2016		
8h00	16h00	Animateur(trice) #1
8h30	16h30	Coordonnatrice
8h00	16h00	Animateur(trice) #2
8h30	16h00	Animateur(trice) #3
15h30	17h30	Surveillant(e) service de garde

Adoptée à l'unanimité

10.2. Endurocross 2018

1116-2018

CONSIDÉRANT la demande de la part de la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec pour permettre un événement d'endurocross (VTT le samedi et Motos le dimanche) sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le Chemin Kataway (matricule 6771-00-4090), qui se déroulerait les 18 et 19 août 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints juge que l'évènement atteint les objectifs de promotion et de relance économique de Saint-Michel-des-Saints.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec est responsable de tout dommage matériel ou corporel pendant les activités de l'Endurocross des 17 et 20 août 2018 sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le Chemin Kataway (matricule 6771-00-4090) ;
- La Municipalité n'est pas responsable de l'aménagement des pistes ni d'aucune infrastructure reliée aux courses de VTT et Motos avant et pendant l'évènement ;
- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit fournir copie conforme d'une lettre de garantie de son assureur pour la couverture de l'évènement d'ici le 1 mai 2017. La lettre de garantie doit couvrir une responsabilité civile de 2,000,000\$ par réclamation pour les évènements du 18 et 19 août 2018 sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le Chemin Kataway (matricule 6771-00-4090);
- La Municipalité mandate Mme Marie-Eve St-Georges pour la coordination de l'évènement avec la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec ;
- La Municipalité confirme l'apport gratuit :
 - 15 x Bacs poubelles noires
 - 5 x Bacs recyclage bleus
 - 1 x Conteneur 8 verges(La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit nettoyer le terrain et vider les bacs dans le conteneur le samedi et dimanche en fin de journée)
 - 8 toilettes chimiques
 - Tracteur avec réservoir sur remorque (citerne)
 - 10 x Cônes de circulation
 - Présence de 2 Premiers répondants
- D'autoriser la vente de nourriture sur le site sur présentation d'un permis conforme du MAPAQ.
- Tous les biens et équipements en lien avec l'évènement ne peuvent être amenés sur le site que jeudi le 16 août 2018 et doivent être enlevés dès le lendemain du 19 août 2018;
- D'appuyer la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec auprès de la ZEC Collin pour l'obtention d'un droit de passage de 500 mètres pour la configuration de la piste de course.

Adopté à l'unanimité.

11. Travaux publics & Environnement

11.1. Réfection du réseau routier 2018 - Programme d'aide à la voirie locale

1117-2018

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

DE CONFIRMER les travaux de réfection (ponceaux, signalisation et/ou pavage (ou applicable)) suivants :

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT ESTIMÉ	DESCRIPTION
Chemin des Aulnaies	3.7	\$ 150 000	\$ 555 000	-Pulvérisation 18,500m ² -Excavation et déblai -Excavation des fossés 3,700m -Profilage -Pavage sur gravier concassé asphalte EB10 ou EB14
Chemin Ste-Cécile	1.3	\$ 150 000	\$ 195 000	-Pulvérisation 6,500m ² -Excavation et déblai -Profilage -Pavage sur gravier concassé asphalte EB10 ou EB14
Chemin Kaiagamac	2.8	\$ 150 000	\$ 420 000	-Pulvérisation 14,000m ² -Excavation et déblai -Excavation des fossés 2,800m -Profilage -Pavage sur gravier concassé asphalte EB10 ou EB14
Chemin Baie du Milieu	2.3	\$ 100 000	\$ 230 000	-Pulvérisation 11,500m ² -Excavation et déblai -Excavation des fossés 2,300m -Profilage -Pavage sur gravier concassé asphalte EB10 ou EB14
			\$ 1 400 000	

D'AUTORISER la direction générale à déposer une demande d'aide financière au Ministère des Transport et au député de Berthier, M. André Villeneuve pour un montant de 100,000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

11.2. Journée de l'arbre

1118-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

D'AUTORISER la tenue de la journée de l'arbre et d'une vente de garage pour les résidents de la Municipalité au parc des Loisirs le 26 mai 2018.

DE CONFIRMER que la participation à la vente de garage pourra, exceptionnellement, se faire sans permis.

Adoptée à l'unanimité

11.3. Centre de transfert - Manawan

1119-2018

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de la communauté Atikamekw de Manawan afin de demander la réception des matières de la collecte sélective provenant de Manawan à l'Éco centre de Saint-Michel-des-Saints ;

ATTENDU QUE le partenariat éventuel entre la communauté Atikamekw de Manawan et la municipalité de Saint-Michel-des-Saints dans ce dossier serait bénéfique pour les deux parties.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

DE CONFIRMER que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire entamer les négociations avec les représentants de la communauté Atikamekw. Le résultats de ces discussions devront être présentées au conseil municipal pour approbation.

Adoptée à l'unanimité

12. Sécurité Publique

12.1. Sureté du Québec – Cotisations 2018

1120-2018

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

DE CONFIRMER que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints paiera un maximum de 3% d'augmentation pour les services de la Sûreté du Québec en 2018.

Adoptée à l'unanimité

13. Administration

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

1121-2018

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

La séance est levée à 21h05.

Adopté, à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière